



# Commentaire sur les audits financiers de 2021–2022



La publication est également diffusée sur notre site Web à l'adresse [www.oag-bvg.gc.ca](http://www.oag-bvg.gc.ca).

*This publication is also available in English.*

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la vérificatrice générale du Canada, 2022

N° de catalogue FA1-32F-PDF

ISSN 2561-3456

Photos des pages de couverture et de titre : paulista/Shutterstock.com

# Table des matières

<b>Introduction</b>	<b>1</b>
<b>Incidence financière des mesures économiques du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19</b>	<b>2</b>
<b>Résultats de nos audits financiers de 2021-2022</b>	<b>13</b>
<b>Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021-2022</b>	<b>15</b>
<b>Administration de la paye.....</b>	<b>15</b>
<b>Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale.....</b>	<b>18</b>
<b>Autres réflexions émanant de nos audits financiers</b>	<b>19</b>
<b>Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance.....</b>	<b>19</b>
<b>Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.....</b>	<b>22</b>
<b>Glossaire</b>	<b>25</b>
<b>Annexe – Descriptions des images du Commentaire sur les audits financiers de 2021-2022</b>	<b>27</b>

# Introduction

1. Le présent rapport fait état des résultats des **audits financiers\*** que le Bureau du vérificateur général du Canada a réalisés auprès des organisations fédérales pour les exercices clos entre le 31 juillet 2021 et le 30 avril 2022 (nous désignons ces audits sous le terme « audits financiers de 2021-2022 »). Il contient un commentaire qui est fondé sur les résultats de ces audits. Des réflexions supplémentaires sont aussi présentées au sujet de deux secteurs de nos audits financiers :

- les exigences à la hausse concernant la **présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance**<sup>1</sup>;
- la nouvelle norme comptable sur la comptabilisation par le gouvernement des **obligations liées à la mise hors service d'immobilisations**.

2. Tout comme dans les commentaires pour les audits financiers de 2019-2020 et de 2020-2021, nous faisons rapport cette année sur certaines incidences financières de la pandémie de **maladie à coronavirus (COVID-19)** sur les **états financiers** consolidés du gouvernement du Canada. Plus particulièrement, le rapport :

- fait état des dépenses en santé publique et relatives aux mesures de soutien direct depuis le début de la pandémie;
- examine le processus dont se sert le gouvernement pour comptabiliser les paiements de prestations liées à la COVID-19 versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles;
- présente de l'information sur le niveau de la dette fédérale.

3. Le présent commentaire ne constitue pas un **audit de performance**. Nous avons réalisé 9 audits de performance liés à la pandémie de COVID-19 depuis 2019. Ceux-ci ont fait l'objet de rapports distincts, qui sont publiés sur notre site Web. Comme il est indiqué dans le paragraphe 17, nous prévoyons déposer en décembre 2022 un rapport d'audit de performance sur des prestations précises liées à la COVID-19. Nous continuerons d'entreprendre des audits de performance sur certains éléments des mesures prises par le gouvernement pour répondre à la COVID-19.

---

\* Les termes en gras sont définis dans le glossaire.

# Incidence financière des mesures économiques du gouvernement du Canada pour répondre à la COVID-19

---

Les mesures du gouvernement pour répondre à la pandémie ont continué d'avoir une incidence sur ses états financiers consolidés

4. À partir de 2020, le gouvernement du Canada a introduit diverses mesures en réponse à la pandémie de COVID-19. Ces mesures devaient être approuvées par le Parlement, au moyen de lois, avant que les fonds publics puissent être dépensés. L'intervention économique du gouvernement pour répondre à la COVID-19 comprenait des mesures visant à :

- aider directement les particuliers et les entreprises;
- protéger la santé et la sécurité;
- fournir un soutien en matière de crédit et de **liquidités** aux entreprises et d'autres mesures pour appuyer l'économie.

5. La pandémie s'est poursuivie durant l'exercice 2021-2022; certaines mesures ont pris fin, d'autres mesures ont été prolongées et de nouvelles mesures ont été introduites. Le montant global dépensé ou prêté par le gouvernement pour répondre à la pandémie au cours de l'exercice 2021-2022 était d'environ 76 milliards de dollars. Il s'agit d'une diminution par rapport au montant dépensé au cours de l'exercice précédent, qui était de 299 milliards de dollars. Ce montant représente 16 % des dépenses de programme du gouvernement pour l'exercice 2021-2022, comparativement à 49 % au cours de l'exercice précédent.

6. Le gouvernement a consacré 54,0 milliards de dollars à des mesures de soutien direct aux particuliers et aux entreprises au cours de l'exercice 2021-2022. La pièce 1 montre les montants dépensés chaque année pour ces mesures depuis le début de la pandémie.

**Pièce 1 – Dépenses du gouvernement pour des mesures de soutien direct aux particuliers et aux entreprises en réponse à la pandémie de COVID-19**

Mesures de soutien	Dépenses après déduction des trop-payés par exercice financier (en millions de dollars)			Total
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Subvention salariale d'urgence du Canada et la subvention salariale temporaire	-	80 166	22 291	102 457
Prestation canadienne d'urgence et prestation d'assurance-emploi d'urgence	6 500	63 693	(994)	69 199
Prestation canadienne de la relance économique	-	14 417	12 526	26 943
Prestation canadienne de la relance économique pour les proches aidants	-	1 957	2 162	4 119
Prestation canadienne de maladie pour la relance économique	-	409	939	1 348
Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement	-	-	910	910
Autres mesures de soutien direct aux particuliers et aux entreprises	-	51 604	16 207	67 811
<b>Total</b>	<b>6 500</b>	<b>212 246</b>	<b>54 041</b>	<b>272 787</b>

Source : D'après l'analyse des données des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada

7. Le gouvernement a consacré 14,5 milliards de dollars à des mesures visant à protéger la santé et la sécurité en réponse à la COVID-19 au cours de l'exercice 2021-2022. Il a aussi conservé en stock des articles liés à la santé et à la sécurité qui n'avaient pas encore été mis en service. La pièce 2 présente plusieurs mesures clés et indique les montants consacrés chaque année depuis le début de la pandémie.

**Pièce 2 – Dépenses du gouvernement pour des mesures de protection de la santé et de la sécurité**

Mesures de santé et de sécurité	Dépenses et achats d'actifs par exercice financier (en millions de dollars)			Total
	2019-2020	2020-2021	2021-2022	
Accord sur la relance sécuritaire (comprend les stocks)	-	15 844	605	<b>16 449</b>
Fonds pour une rentrée scolaire sécuritaire	-	2 000	-	<b>2 000</b>
Aider nos systèmes de soins de santé à se rétablir	-	4 000	-	<b>4 000</b>
Plan de vaccination du Canada contre la COVID-19	-	1 000	-	<b>1 000</b>
Vaccins et produits thérapeutiques (comprend les stocks et les charges payées d'avance)	-	2 706	5 562	<b>8 268</b>
Équipement de protection individuelle et instruments médicaux (comprend les stocks)	-	2 071	2 830	<b>4 901</b>
Tests rapides et trousse de dépistage rapide (comprend les stocks et les charges payées d'avance)	-	-	2 569	<b>2 569</b>
Autres mesures de protection de la santé et de la sécurité	700	3 774	2 970	<b>7 444</b>
<b>Total</b>	<b>700</b>	<b>31 395</b>	<b>14 536</b>	<b>46 631</b>

Source : D'après l'analyse des données des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada

8. Le gouvernement a consacré 7,1 milliards de dollars à des mesures de soutien des liquidités pour les entreprises au cours de l'exercice 2021-2022, principalement en octroyant des prêts dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes et du Crédit d'urgence pour les grands employeurs. Certaines de ces mesures de soutien étaient gérées par des sociétés d'État, et les résultats de ces mesures ont été communiqués dans les états financiers de la société responsable de leur gestion. L'incidence nette de ces mesures de soutien est par la suite présentée dans les états financiers consolidés du gouvernement.

9. Pour l'exercice 2021-2022, les répercussions globales de toutes ces mesures liées à la COVID-19 sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada étaient approximativement les suivantes :

- une augmentation des charges de 66,6 milliards de dollars;
- une augmentation des passifs de 67,7 milliards de dollars (équivalant à l'augmentation des dépenses et des actifs);
- une augmentation des actifs financiers de 2,7 milliards de dollars (principalement due aux prêts consentis dans le cadre des programmes de soutien à la liquidité, après déduction des remboursements, et aux **créances** comptabilisées pour les programmes de prestations, après déduction des sommes recouvrées);
- une diminution des actifs non financiers de 1,6 milliard de dollars (principalement due aux nouveaux achats d'articles de santé et de sécurité, après déduction des articles achetés précédemment et mis en service);
- une augmentation nette du déficit annuel de 66,6 milliards de dollars.

Ces opérations sont présentées dans les états financiers consolidés du gouvernement qui se trouvent dans les **Comptes publics du Canada** (voir la pièce 3).

10. Dans l'ensemble, nous avons constaté, dans tous leurs aspects significatifs, que le gouvernement avait comptabilisé correctement les mesures liées à la COVID-19 dans ses états financiers consolidés de 2021-2022. En outre, notre rapport de l'auditeur indépendant sur les états financiers consolidés du gouvernement comportait un **paragraphe d'observations**. Le paragraphe a été présenté pour attirer l'attention sur certains montants présentés dans les états financiers consolidés et dans les notes afférentes qui décrivent les effets de la pandémie de COVID-19 sur le gouvernement du Canada, qui étaient importants. Ce paragraphe ne modifie pas l'opinion d'audit que nous avons formulée.



**Pièce 3 – Endroits où les répercussions globales des mesures liées à la COVID-19 sont présentées dans les états financiers consolidés du gouvernement**

<b>Comptes publics du Canada</b>	
<b>2021-2022, volume I</b>	
<b>État consolidé des résultats et du déficit accumulé (en milliards de dollars)</b>	
Charges	
Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement	3,4
Soutien au revenu lié à la COVID-19 pour les travailleurs	15,6
Subvention salariale d'urgence du Canada*	22,3
Autres paiements de transfert	16,9
Autres charges	8,4
<b>Augmentation</b>	<b>66,6</b>
<b>Déficit annuel</b>	
<b>Augmentation</b>	<b>66,6</b>
<b>État consolidé de la situation financière (en milliards de dollars)</b>	
Passifs	
Dette non échue	67,7
<b>Augmentation</b>	<b>67,7</b>
Actifs financiers	
Autres créances	1,1
Prêts, placements et avances	1,6
<b>Augmentation</b>	<b>2,7</b>
Actifs non financiers	
Stocks	(0,3)
Charges payées d'avance	(1,3)
<b>Diminution</b>	<b>(1,6)</b>

\*comprend la Subvention salariale d'urgence du Canada et la subvention salariale temporaire

Source : D'après l'analyse de données des états financiers consolidés du gouvernement du Canada et des états financiers des sociétés d'État, qui a été effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada

---

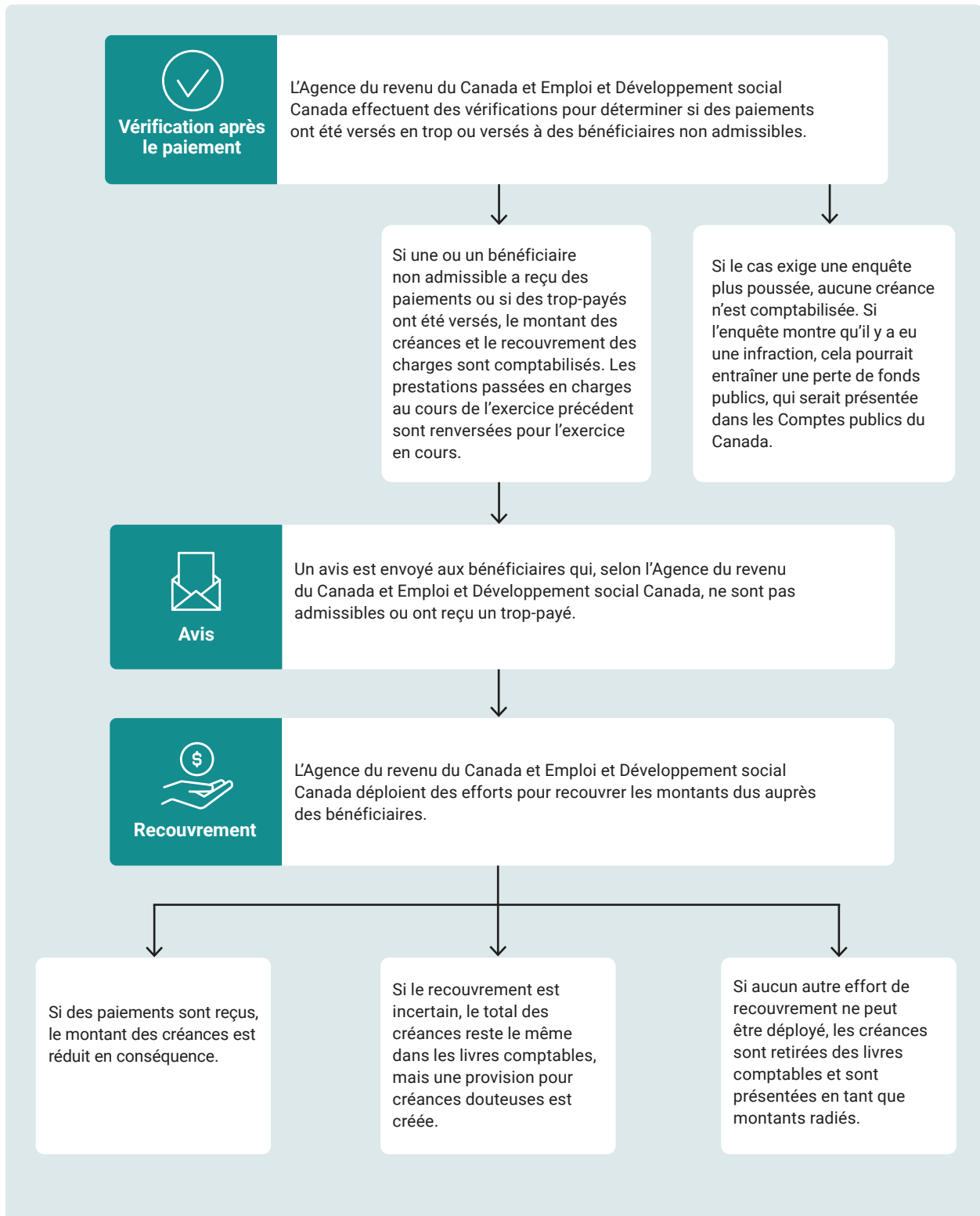
**Le gouvernement a amorcé un processus pluriannuel de repérage et de recouvrement des paiements versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles**

11. Dans notre commentaire sur les états financiers de 2020-2021, nous avons signalé que l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada avaient commencé à effectuer des vérifications après paiement de prestations au titre de certaines mesures liées à la COVID-19 (présentées à la pièce 1). L'objectif de ce processus pluriannuel, décrit à la pièce 4, est de repérer et de recouvrer les paiements versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles.

12. Les montants des prestations que le gouvernement a versé en trop ou à des bénéficiaires non admissibles sont relevés à mesure que le gouvernement achèvera ses vérifications après paiement. Comme il a été noté dans nos premiers audits de performance sur la [Prestation canadienne d'urgence](#) et la [Subvention salariale d'urgence du Canada](#), les contrôles qui étaient en place avant les versements aux bénéficiaires étaient limités pour ces programmes. Par conséquent, il y avait un risque de trop-payés. Le gouvernement a présenté les trop-payés qu'il a relevés dans les notes complémentaires à ses états financiers consolidés de 2021-2022. Il a aussi indiqué que les montants des trop-payés relevés au cours des prochaines années pourraient être considérables.

13. Lorsque le gouvernement détermine qu'il a versé des prestations en trop ou à des bénéficiaires non admissibles, il comptabilise, dans la plupart des cas, une créance. Au 31 mars 2021, le gouvernement a comptabilisé des créances d'une valeur de 3,7 milliards de dollars, et ce montant a augmenté à 5,1 milliards de dollars au 31 mars 2022, comme l'illustre la pièce 5. Le total de ces créances augmentera au cours des prochains exercices selon les trop-payés ou les versements à des bénéficiaires non admissibles additionnels relevés par le gouvernement. Inversement, le total des créances sera réduit de tout montant radié ou recouvré auprès des bénéficiaires.

#### Pièce 4 – Processus simplifié de comptabilisation des paiements de prestations liées à la COVID-19 versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles



Source : D'après l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada

[Voir la description détaillée de la pièce Pièce 4 – Processus simplifié de comptabilisation des paiements de prestations liées à la COVID-19 versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles](#)

**Pièce 5 – Créances comptabilisées à la suite de vérifications après paiement de prestations liées à la COVID-19**

	Exercice financier (montant en millions de dollars)		
	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Charges cumulées au titre des prestations liées à la COVID-19, déduction faite des trop-payés*	6 500	167 142	204 976
Créances	-	3 742	5 119

\* Comprend les charges nettes au titre de la Prestation canadienne d'urgence, de la prestation d'assurance-emploi d'urgence, de la Subvention salariale d'urgence du Canada, de la subvention salariale temporaire, de la Prestation canadienne de relance économique, de la Prestation canadienne de maladie pour la relance économique, de la Prestation canadienne de la relance économique pour proches aidants, de la Prestation canadienne pour les travailleurs en cas de confinement.

Source : D'après l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada

14. Dans ses états financiers consolidés annuels, le gouvernement a aussi estimé la part des créances dont le recouvrement est improbable si les bénéficiaires ne remboursent pas les montants qu'ils doivent au gouvernement. Il comptabilise ce montant en tant que **provision pour créances douteuses**. Ce montant est présenté à la note 13 b) afférente aux états financiers consolidés du gouvernement dans le montant de la provision pour créances douteuses relative aux autres créances. Le gouvernement déclare toutes les radiations de créances dans les renseignements supplémentaires non audités présentés dans le volume III des Comptes publics du Canada.

15. Pour certains cas de trop-payés ou de versements à des bénéficiaires non admissibles, le gouvernement pourrait devoir analyser davantage la situation. Si un cas comporte une infraction – un vol d'identité, par exemple –, le montant pourrait être considéré comme une perte de fonds publics. Le gouvernement déclare ces montants dans les renseignements supplémentaires non audités présentés dans le volume III des Comptes publics du Canada. Pour l'exercice 2021-2022, la somme de 7,6 millions de dollars liée à des demandes frauduleuses au titre de la Prestation canadienne d'urgence a été comptabilisée en tant que perte dans les Comptes publics. Puisque ces prestations ont été versées et comptabilisées dans les états financiers consolidés d'exercices précédents, elles n'ont pas d'incidence sur le déficit annuel de l'exercice 2021-2022. Comme le gouvernement poursuivra son processus de vérifications après paiement au cours des prochaines années, d'autres pertes semblables pourraient être déclarées.

16. Le gouvernement a commencé à recouvrer des montants auprès de bénéficiaires ayant reçu des trop-payés ainsi que de bénéficiaires non admissibles ayant reçu des prestations. Au 31 mars 2022, le gouvernement avait récupéré 1,4 milliard de dollars.

17. Comme l'exige la *Loi visant à fournir un soutien supplémentaire en réponse à la COVID-19* de 2021, notre bureau a entrepris l'audit de performance des prestations précises liées à la COVID-19 (présentées à la pièce 1). Nous prévoyons déposer le rapport au Parlement en décembre 2022. Cet audit de performance visait à déterminer :

- si le montant des prestations était exact et si celles-ci avaient été versées à des bénéficiaires admissibles;
- si des procédures avaient été entreprises en temps opportun pour recouvrer les trop-payés ou les paiements versés aux bénéficiaires non admissibles;
- si les programmes avaient été gérés de façon efficiente et si l'efficacité administrative avait été mesurée;
- si les objectifs des programmes ont été atteints et si les résultats ont permis d'optimiser les ressources.

---

**Le gouvernement a estimé le montant des mesures d'incitation au prêt dans le cadre du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes**

18. Le programme du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes offrait des prêts sans intérêts aux petites et moyennes entreprises (voir la pièce 6). Contrairement à la plupart des autres programmes de prestations liées à la COVID-19, ce programme consistait en des prêts que les bénéficiaires devaient rembourser. À titre de mesure d'incitation, le gouvernement renoncera à une partie du prêt, jusqu'à 33 %, si la partie requise du prêt est remboursée d'ici au 31 décembre 2023.

## Pièce 6 – Programme du Compte d’urgence pour les entreprises canadiennes

	Montants par exercice financier (en millions de dollars)	
	2020-2021	2021-2022
Solde d’ouverture des prêts	-	44 881
Prêts consentis	45 282	3 767
Prêts remboursés	(401)	(3 160)
Mesures d’incitation aux prêts réalisées	-	(822)
<b>Solde de clôture des prêts</b>	<b>44 881</b>	<b>44 666</b>
<b>Estimation des mesures d’incitation au prêt restantes</b>	<b>(13 085)</b>	<b>(13 778)</b>

Source : D’après l’audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada

19. Dans ses états financiers consolidés, le gouvernement mettra à jour chaque année son estimation du coût de la mesure d’incitation au prêt jusqu’à l’exercice 2023-2024. C’est à ce moment-là que l’échéance du 31 décembre 2023 sera passée et que le montant sera connu avec certitude. Tout ajustement restant sera reflété dans les états financiers consolidés de 2023-2024. Puisqu’il y a un risque que certains prêts ne soient pas remboursés, le gouvernement estimera chaque année, en plus de la mesure d’incitation au prêt, une provision pour moins-value, qui est le montant déduit de son solde de prêts pour refléter les pertes anticipées. Ce montant est présenté à la note 16 afférente aux états financiers consolidés du gouvernement dans le montant pour la provision pour moins-value des autres prêts, placements et avances.

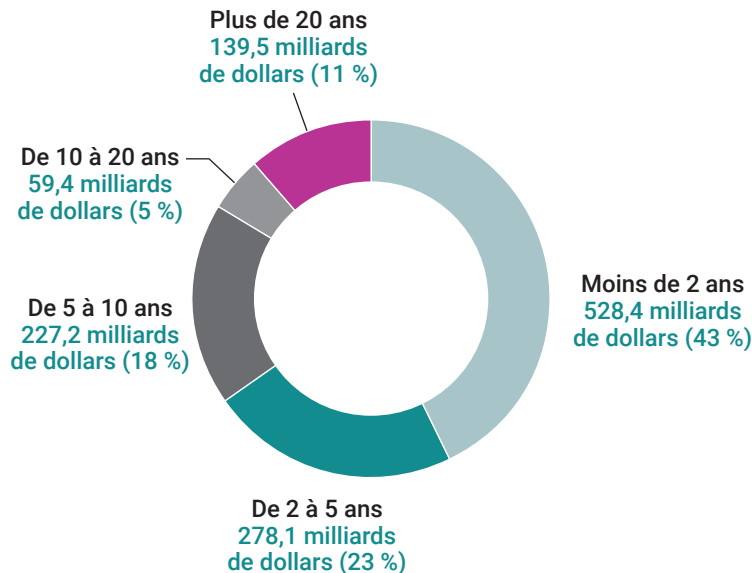
---

**Le gouvernement s’attend à ce que les frais d’intérêt sur sa dette augmentent considérablement**

20. L’intervention du gouvernement pour répondre à la pandémie de COVID-19 a entraîné une augmentation des dépenses sur plusieurs années afin de fournir des prestations aux particuliers et aux entreprises au Canada. Pour financer ces mesures, le gouvernement a augmenté ses emprunts, par exemple en émettant des **obligations négociables** et des **bons du Trésor**. Ces emprunts se nomment dettes contractées sur les marchés, et ils constituent la majorité de la **dette non échue** présentée dans l’état consolidé de la situation financière du gouvernement. Au cours des exercices 2020-2021 et 2021-2022, le total de la dette non échue a augmenté de 459 milliards de dollars, passant d’environ

784 milliards de dollars à 1,243 billion de dollars, dont 1,233 billion de dollars de dette contractée sur les marchés. Les échéances de cette dette variaient de moins de 2 ans (43 %) à plus de 20 ans (11 %) (voir la pièce 7).

**Pièce 7 – Composition de la dette contractée sur les marchés du gouvernement (1,233 billion de dollars) au 31 mars 2022, selon les échéances**



Source : Banque du Canada et Comptes publics du Canada 2021-2022

[Voir la description détaillée de la pièce Pièce 7 – Composition de la dette contractée sur les marchés du gouvernement \(1,233 billion de dollars\) au 31 mars 2022, selon les échéances](#)

21. Lorsqu’une obligation négociable ou un bon du Trésor arrive à échéance, le gouvernement peut émettre une nouvelle dette afin de dégager des fonds pour payer la dette arrivant à échéance. Cette nouvelle dette est émise aux taux actuels du marché, qui ont récemment augmenté. Dans son **budget** de 2022, le gouvernement a projeté que les **frais de la dette publique** atteindront 42,9 milliards de dollars, soit 8,5 % des charges projetées du gouvernement, d’ici l’exercice 2026-2027, comparativement à 4,9 % pour l’exercice 2021-2022.

22. Pour en savoir plus sur la gestion de la dette du gouvernement, consultez la [Stratégie de gestion de la dette](#) et le [Rapport sur la gestion de la dette](#) préparés par la ministre des Finances.

# Résultats de nos audits financiers de 2021-2022

---

Les états financiers  
audités étaient crédibles  
et la plupart ont été  
publiés à temps

23. Le Bureau du vérificateur général du Canada a exprimé une **opinion d'audit non modifiée** sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021-2022, ce qui assure la crédibilité de l'information financière du gouvernement. La présentation de l'information financière constitue un moyen pour le gouvernement de s'acquitter de son obligation de rendre des comptes aux parlementaires et à la population.

24. Par ailleurs, notre opinion d'audit contribue aussi de manière importante au respect des engagements que le Canada a pris dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies. Plus particulièrement, elle favorise l'atteinte de la cible 16.6 de développement durable : « Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux ».

25. Dans l'ensemble, nous étions satisfaits de la crédibilité et de la présentation dans les délais fixés des états financiers préparés par 68 organisations fédérales sur les 69 que nous auditons, ce qui comprend le gouvernement du Canada. Comme il est décrit ci-après, les états financiers audités du Régime de pension de la Force de réserve n'ont pas été présentés en temps opportun.

26. La Défense nationale a surmonté bon nombre des difficultés relevées par le passé quant à sa capacité à nous fournir de la documentation à l'appui des obligations estimatives au titre des prestations de retraite dont nous avons besoin pour auditer le régime de pension de la Force de réserve du Ministère. Le Ministère s'emploie à préparer les états financiers du régime de pension pour les exercices clos le 31 mars 2021 et le 31 mars 2022. Nous prévoyons terminer en janvier 2023 l'audit de ces états financiers. Si les états financiers audités du 31 mars 2022 sont présentés au Parlement en janvier 2023, ils seraient considérés comme ayant été présentés à temps. Cela serait une réalisation importante pour le Ministère, et nous nous attendons à ce qu'il respecte cette échéance pour la présentation de son rapport annuel à l'avenir.



---

**Trans Mountain Corporation a fait face à des incertitudes significatives liées à la continuité de son exploitation**

27. En août 2018, le gouvernement du Canada a acheté l'oléoduc Trans Mountain par l'entremise de Trans Mountain Corporation, une filiale à propriété exclusive de la Corporation de développement des investissements du Canada, une société d'État. En février 2022, le gouvernement a annoncé :

- qu'il n'investirait plus de fonds publics supplémentaires dans le projet d'expansion de l'oléoduc;
- que Trans Mountain Corporation se tournerait plutôt vers un tiers pour assurer le financement nécessaire qui lui permettra de terminer le projet.

Le gouvernement a aussi réitéré son intention de se départir de l'oléoduc à l'avenir.

28. Dans ses états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Corporation a signalé une incertitude significative liée à la continuité de son exploitation en raison de l'annonce du gouvernement concernant le financement. Notre opinion d'audit sur les états financiers de Trans Mountain Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a aussi attiré l'attention sur cette incertitude.

29. En avril 2022, à la suite de la présentation de ces états financiers et de notre opinion d'audit, la Corporation a conclu une entente en vue d'emprunter jusqu'à 10 milliards de dollars d'un regroupement d'institutions financières canadiennes. Ces fonds visaient à lui permettre de s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles. L'entente est garantie par le gouvernement du Canada, ce qui signifie que le gouvernement assumerait la responsabilité des paiements requis à l'égard de tout montant en souffrance si la Corporation n'arrivait pas à rembourser ce montant.

30. Dans ses états financiers consolidés non audités pour le premier trimestre de 2022, Trans Mountain Corporation a déclaré que l'incertitude liée à la continuité de son exploitation avait été résolue. Nous examinerons cela et en ferons rapport dans notre audit des états financiers de la Corporation pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

# Observations de la vérificatrice générale sur les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021-2022

## Administration de la paye

---

Notre audit a relevé des faiblesses persistantes dans les contrôles internes liés aux processus de la paye

31. En 2016, le gouvernement du Canada a centralisé les services de paye du personnel de 46 ministères et organisations dans le cadre de l'Initiative de transformation de l'administration de la paye. Depuis, des faiblesses du **contrôle interne** dans le **processus RH à la paye** nous empêchent de tester les contrôles et de nous y appuyer dans le cadre de nos travaux d'audit. Par conséquent, nous avons effectué un sondage détaillé d'un échantillon des opérations de paye des fonctionnaires fédéraux.

32. Nous nous attendons à ce que le gouvernement revienne à des processus assortis de contrôles internes qui permettent de veiller à ce que le personnel reçoive une paye exacte et à temps. Cette attente demeure, peu importe si le gouvernement conserve le système de paye actuel pour certaines entités ou s'il met en œuvre un nouveau système.

---

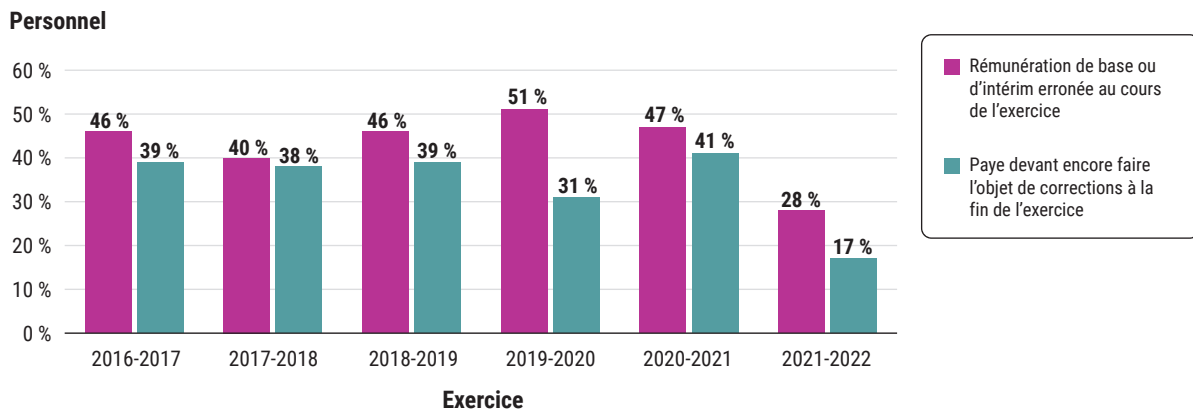
Des erreurs dans la paye persistent pour de nombreux fonctionnaires

33. Dans le cadre de nos travaux d'audit, nous avons constaté ce qui suit :

- 28 % du personnel de notre échantillon avait reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée en 2021-2022, comparativement à 47 % pour l'exercice précédent;
- la paye de 17 % du personnel de notre échantillon devait encore faire l'objet de corrections au 31 mars 2022, soit une diminution par rapport aux 41 % de l'exercice précédent (voir la pièce 8).

Ces constatations constituent une amélioration par rapport aux exercices précédents. Toutefois, le pourcentage d'erreurs demeure préoccupant.

**Pièce 8 – Pourcentage du personnel de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et pourcentage du personnel dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice**



Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada d'un échantillon d'opérations de paye du personnel du gouvernement du Canada utilisé dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour les six exercices clos le 31 mars de 2017 à 2022

[Voir la description détaillée de la pièce Pièce 8 – Pourcentage du personnel de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et pourcentage du personnel dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice](#)

34. Nous avons conclu que les états financiers consolidés du gouvernement du Canada de 2021-2022 donnaient une **image fidèle** des charges salariales. Cela s'explique surtout par le fait que :

- les trop-payés et les moins-payés au personnel ont continué à se compenser partiellement;
- des redressements comptables de fin d'exercice ont été faits pour améliorer l'exactitude des charges salariales.

Toutefois, comme nous l'avons souligné dans des commentaires précédents, ces redressements n'ont pas corrigé les erreurs dans la paye des membres du personnel qui ont reçu des montants en trop ou qui ont été sous-payés.

**Le nombre de demandes d'intervention de paye en attente de traitement a augmenté**

35. Le Centre des services de paye de la fonction publique a continué de traiter les demandes d'intervention de paye en attente de traitement au cours de l'exercice. Toutefois, des milliers de membres du personnel sont encore touchés et attendent le règlement de leur demande d'intervention de paye. Certaines de ces demandes ont été présentées au cours d'exercices précédents alors que d'autres ont été faites plus récemment. Au 31 mars 2022, il y avait 310 500 demandes d'intervention de paye en attente de traitement. Il s'agit d'une

augmentation par rapport aux 254 500 demandes signalées au 31 mars 2021.

36. Depuis plusieurs années, nous faisons rapport sur le nombre total de demandes d'intervention de paye en attente de traitement dans les ministères et organismes desservis par le Centre des services de paye de la fonction publique. Si certaines demandes exigent des interventions simples comme des changements bancaires ou des réponses à des demandes de renseignements d'ordre général, de nombreuses autres demandes d'intervention sont présentées pour signaler une rémunération inexacte ou en retard. Malgré les efforts considérables déployés par le Centre des services de paye depuis 2016, le nombre de demandes en attente de traitement a commencé à augmenter. Cela indique que des efforts supplémentaires sont nécessaires, surtout pour traiter les demandes en suspens depuis plusieurs exercices.

---

**Le gouvernement court un risque de perte en raison des demandes d'intervention de paye de longue date liées à des trop-payés**

37. En plus de renforcer les contrôles internes et de régler les demandes d'intervention en attente de traitement, le gouvernement doit prendre des mesures pour recouvrer les trop-payés au titre de salaires, de traitements ou d'allocations reliées à l'emploi. Il doit agir en temps opportun puisqu'en raison des délais de prescription juridique, certains mécanismes de recouvrement pourraient ne plus être offerts au gouvernement dans le cadre de ses efforts de recouvrement.

38. Le Centre des services de paye de la fonction publique doit traiter de nombreuses demandes d'intervention de paye liées à des trop-payés qui sont en suspens depuis plusieurs exercices. C'est donc dire que le gouvernement pourrait avoir moins d'options pour recouvrer les montants dus, ce qui pourrait aboutir à leur radiation. Le risque de perte persistera jusqu'à ce que le Centre des services de paye puisse traiter toutes les demandes d'intervention de paye plus rapidement.

39. Au 30 juin 2022, le Centre des services de paye estimait que :

- les demandes d'intervention de paye en attente de traitement représentaient au total plus de 500 millions de dollars versés en trop à plus de 100 000 employés et employées;
- environ la moitié de ces demandes étaient en attente de traitement depuis plus de trois exercices.

Dans les cas où le gouvernement approuve une radiation de montants dus au gouvernement liée à des trop-payés au titre de salaires, de traitements ou d'allocations reliées à l'emploi, il déclare les montants

dans les renseignements supplémentaires non audités présentés dans le volume III des Comptes publics du Canada.

---

**Le gouvernement poursuit ses travaux d'élaboration d'un nouveau système de paye**

40. Dans le cadre de nos travaux d'audit d'états financiers annuels, nous communiquons avec le gouvernement pour nous tenir au fait de ses plans quant à l'élaboration de nouveaux systèmes d'information qui pourraient avoir une incidence sur l'information financière. Le système de ressources humaines et de paye de prochaine génération, qui vise à remplacer le système actuel du gouvernement, représente une initiative d'envergure pluriannuelle et progressive. L'initiative en est à l'étape initiale de la recherche et du développement. Nous constatons que le gouvernement a :

- commencé à concevoir, à configurer et à tester certains aspects du système de paye potentiel pour évaluer sa viabilité;
- continué les projets pilotes avec certains ministères dans le cadre de l'initiative.

## Stocks et éléments d'actif groupés de la Défense nationale

---

**Le Ministère accuse un retard quant à la réalisation de son plan d'action sur dix ans**

41. Depuis près de 20 ans, nous exprimons des préoccupations quant au fait que la Défense nationale éprouve des difficultés à comptabiliser correctement les quantités et la valeur de ses stocks. Nous avons aussi fait rapport sur les éléments d'actif groupés de la Défense nationale, qui sont des **immobilisations corporelles** gérées comme des stocks. Cette année, notre audit a relevé que les stocks et les éléments d'actif groupés étaient sous-évalués d'une somme estimative de 232 millions de dollars au 31 mars 2022. Le Ministère a corrigé près de la moitié de ses sous-évaluations pendant notre audit. Dans le cadre de nos travaux, nous avons testé différentes caractéristiques : quantités, valeur et classement. Nous avons constaté qu'environ 15 % des éléments de notre échantillon comportaient des erreurs dans au moins une des caractéristiques testées. À notre avis, ces erreurs indiquent que les contrôles internes du Ministère comportent des faiblesses persistantes qui doivent être corrigées.

42. En 2016, la Défense nationale a établi un plan d'action de gestion des stocks sur 10 ans en vue de mieux comptabiliser, évaluer et gérer ses stocks. Bien que le Ministère ait rempli la plupart de ses engagements, un engagement important accuse un retard : mettre en œuvre une capacité moderne de lecture optique et de codage à barres dans le système de gestion des stocks. Le calendrier établi au départ pour la mise en place de cette capacité a été retardé parce que le Ministère prend plus de temps que prévu à définir clairement ses exigences. Il est important de mettre en œuvre cette capacité moderne compte tenu des avantages qu'elle apportera dans le cadre de la gestion et de la comptabilisation des stocks.

43. Les initiatives prévues dans le plan d'action ainsi que le suivi continu des stocks et des éléments d'actif groupés exigent un niveau considérable d'efforts de la part du Ministère. La tenue de registres adéquats et de contrôles rigoureux à l'égard de ces actifs joue un rôle important dans la capacité du Ministère à gérer ses activités de manière efficiente et économique. Par ailleurs, le fait de résoudre les causes profondes des écarts et de renforcer les contrôles internes permettra d'améliorer la qualité des données et ainsi d'améliorer la prise de décisions. Ces mesures aideront aussi à assurer l'efficacité des investissements futurs du Ministère en technologie, notamment le passage prévu vers un nouveau système amélioré de planification des ressources d'entreprise.

## Autres réflexions émanant de nos audits financiers

### Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance

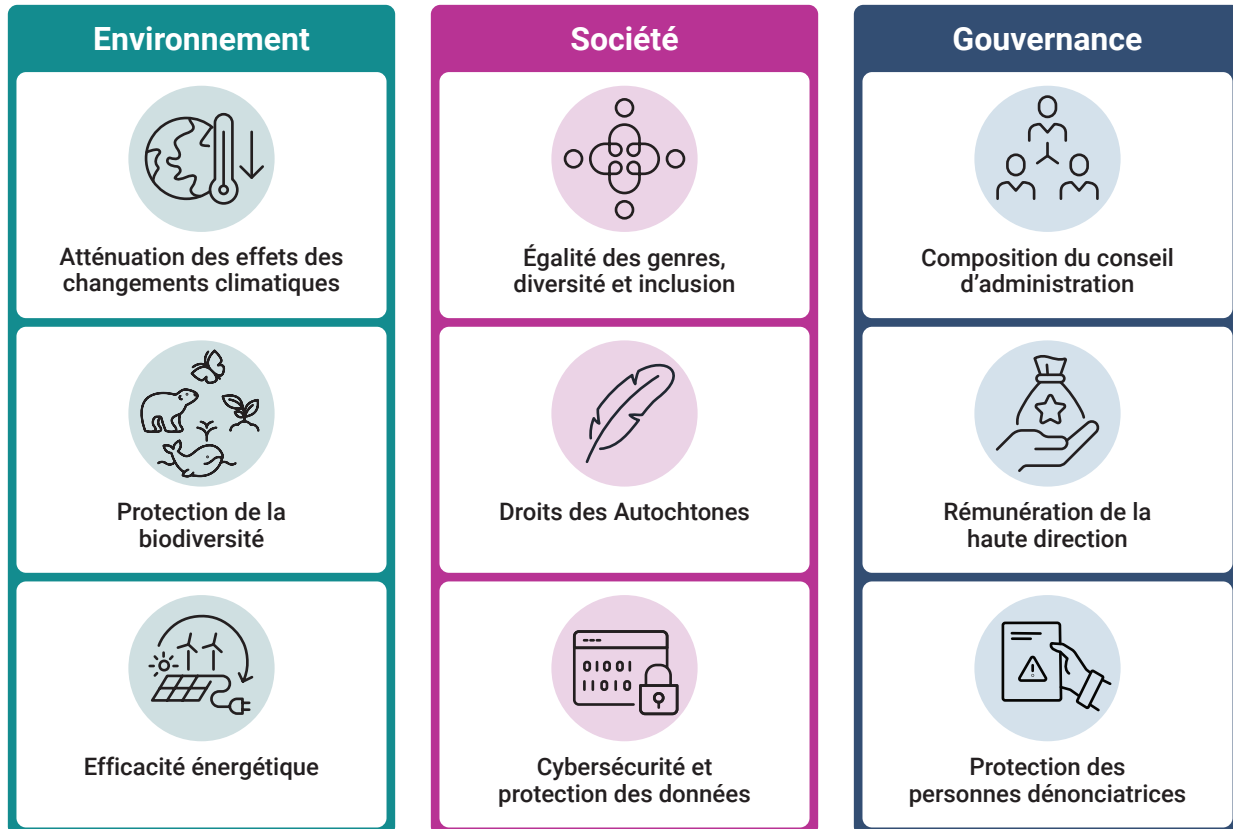
---

**Certaines organisations fédérales devront bientôt fournir davantage d'information**

44. Les enjeux liés à la durabilité environnementale et à la responsabilité sociale revêtent de plus en plus d'importance pour la population canadienne, qui se penche sur l'effet des mesures prises par les organisations sur les personnes et la planète. La présentation de l'information sur ces questions contribue à la reddition de comptes. Certaines organisations fédérales présentent de l'information relativement à ces sujets dans leurs rapports annuels ou dans des rapports distincts sur le développement durable. De plus en plus, les parties prenantes évaluent le rendement des organisations en ce qui a trait à des critères environnementaux, sociaux ou de gouvernance et

si ces organisations relèvent les occasions et les risques importants dans ces secteurs (voir la pièce 9). L'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance sont aussi désignées sous le terme « rapports sur la durabilité ».

**Pièce 9 – Exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant l'environnement, la société et la gouvernance**



Source : D'après des renseignements tirés du site Web de la Stratégie fédérale de développement durable et de plusieurs autres sites Web du gouvernement fédéral

[Voir la description détaillée de la pièce Pièce 9 – Exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant l'environnement, la société et la gouvernance](#)

45. Au Canada, les normes comptables n'exigent pas encore des organisations qu'elles présentent des rapports sur les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance ni sur le développement durable. Comme il a été noté dans notre [Document de recherche sur la présentation d'informations financières liées au climat](#), de plus en plus de parties prenantes demandent la présentation de l'information financière relative au climat cohérente, comparable, fiable et claire. Des travaux sont en cours à l'échelle internationale pour élaborer un cadre uniforme et des normes d'information sur la durabilité. Ces travaux pourraient influencer sur les normes que le Canada adoptera.

46. Même en l'absence d'exigences dans les normes comptables, les organisations fédérales présentent de plus en plus d'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance en raison d'exigences dans des lois fédérales ou dans des politiques gouvernementales pour atteindre les résultats escomptés. Ce type d'information comprend :

- les rapports triennaux sur les progrès du gouvernement du Canada à l'égard de ses engagements dans le cadre de la Stratégie fédérale de développement durable;
- les rapports des ministères et des organismes sur le recours à **l'analyse comparative entre les sexes plus** dans le cadre de l'élaboration de leurs politiques et programmes.

47. Dans des engagements pris récemment, le gouvernement a indiqué que des rapports additionnels sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance seront bientôt exigés ou attendus. En voici des exemples :

- Dans le cadre de la *Loi sur la responsabilité en matière de carboneutralité*, le gouvernement fédéral devra rendre compte des mesures qu'il a prises pour atteindre ses cibles en matière d'émissions de gaz à effet de serre et ses engagements visant à atténuer les changements climatiques. Le premier rapport d'étape doit être préparé d'ici la fin de 2023.
- Conformément à son Cadre des obligations vertes, établi en mars 2022, le gouvernement fédéral devra rendre compte de l'affectation du produit des obligations vertes et de l'incidence des dépenses écologiques admissibles. Il est attendu que ces rapports soient mis à jour chaque année après l'émission d'obligations vertes, s'il y a lieu.
- Les sociétés d'État devront présenter des rapports sur les risques financiers liés au climat. Ces rapports devront être conformes au cadre du Groupe de travail international sur l'information financière relative aux changements climatiques. Le gouvernement a annoncé cet engagement dans le budget de 2021. Les dates de publication du premier rapport varient entre 2022 et 2024, selon le total des actifs des sociétés d'État.
- Les sociétés d'État devront faire rapport sur les questions liées à l'égalité des genres et à la diversité à compter de 2022. Le gouvernement a annoncé cet engagement dans le budget de 2021.

48. Nous suivons l'évolution de la situation en ce qui concerne la présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance, et nous communiquerons avec les organisations fédérales que nous auditons pour comprendre et revoir toute nouvelle exigence en matière d'information à fournir. En outre, le commissaire à l'environnement et au développement durable, un haut



dirigeant au sein de notre Bureau, fait rapport au Parlement sur les engagements et les activités des organisations fédérales en matière d'environnement et de développement durable. Ses rapports se trouvent sur notre [site Web](#).

---

**Des questions que les parlementaires pourraient poser au gouvernement**

- Comment le gouvernement veillera-t-il à ce que l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance soit pertinente et exhaustive?
- Comment le gouvernement veillera-t-il à ce que les résultats puissent être évalués en fonction des résultats escomptés?

## Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

---

**Une nouvelle norme comptable aura une incidence sur les états financiers consolidés du gouvernement à compter de l'exercice 2022-2023**

49. Le gouvernement du Canada détient des immobilisations corporelles d'une valeur de 91,9 milliards de dollars, qui sont gérées par diverses organisations fédérales partout au Canada. Le gouvernement peut être tenu par la loi de prendre des mesures pour assainir ou céder certaines immobilisations corporelles. Par exemple, des bâtiments contenant de l'amiante pourraient devoir être assainis, et certains navires pourraient devoir être démantelés.

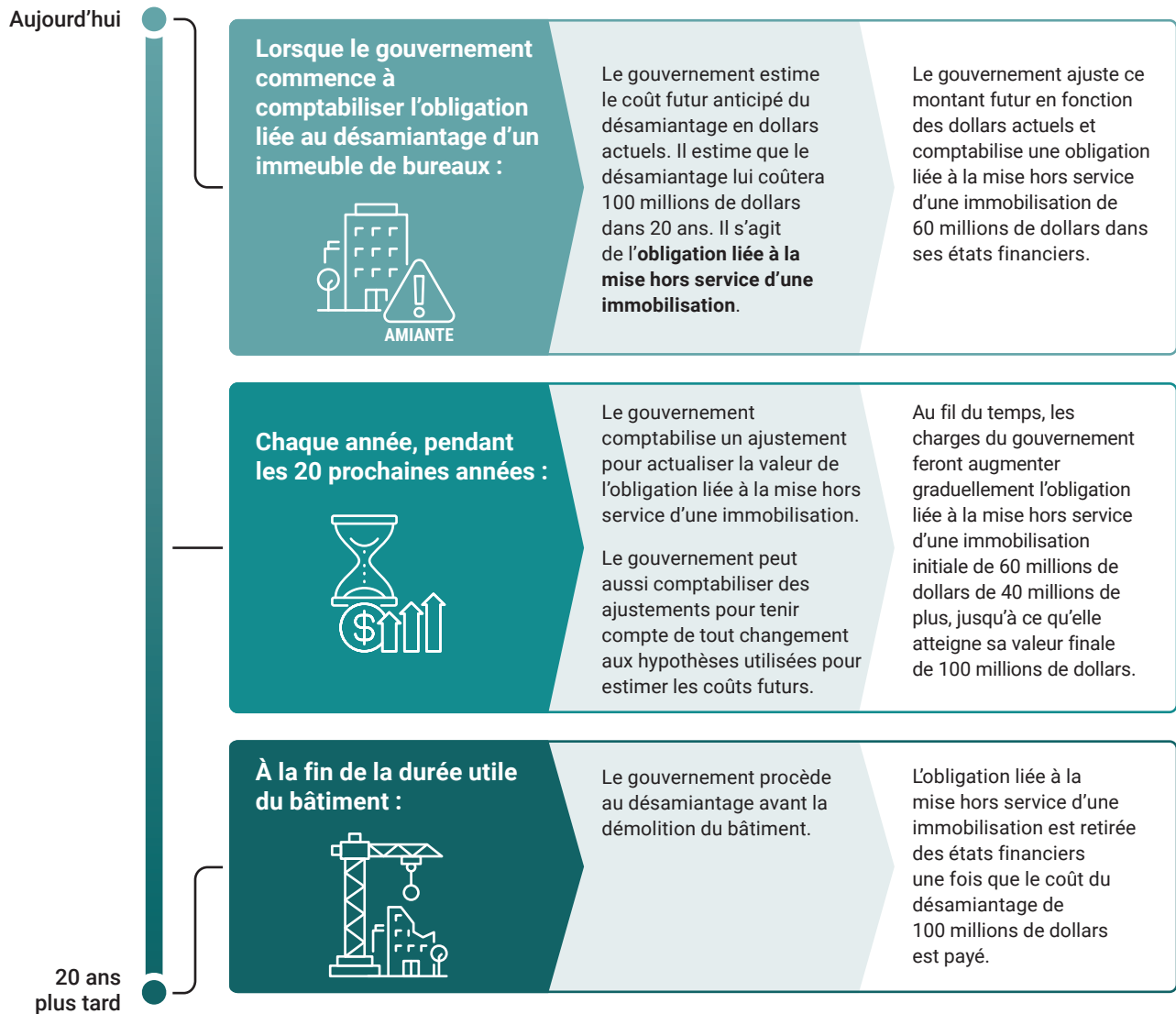
50. Ces coûts futurs prévus par la loi constituent une obligation liée à la mise hors services d'une immobilisation. À compter de l'exercice 2022-2023, une nouvelle norme comptable pour le secteur public établira la façon de comptabiliser ces obligations. La norme :

- définit les activités à inclure au titre de la mise hors services d'une immobilisation corporelle;
- précise à quel moment comptabiliser et la façon d'évaluer le passif;
- fournit des exigences connexes en matière de présentation des états financiers et d'information à fournir.

51. En raison de cette nouvelle norme, le gouvernement devra désormais comptabiliser un passif au moment présent pour des coûts qui seront engagés à l'avenir. Cette information peut être utile pour la

prise de décisions concernant la gestion des actifs du gouvernement, puisqu'elle donne une image plus complète des coûts liés au cycle de vie d'immobilisations corporelles. La pièce 10 illustre un exemple de la comptabilisation des coûts pour un bâtiment appartenant au gouvernement qui devra être désamianté avant sa démolition à la fin de sa durée de vie utile, soit dans 20 ans, selon les estimations.

**Pièce 10 – Exemple de comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation**



Source : Exemple élaboré par le Bureau du vérificateur général du Canada d'après la nouvelle norme comptable pour le secteur public

[Voir la description détaillée de la pièce Pièce 10 – Exemple de comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation](#)

52. Nous nous attendons à ce que l'obligation estimative liée à la mise hors service d'immobilisations que le gouvernement comptabilisera dans ses états financiers consolidés de 2022-2023 soit considérable.

---

**Le gouvernement doit accomplir beaucoup de travail pour se préparer à la nouvelle norme comptable**

53. Le gouvernement se prépare en vue de l'entrée en vigueur de cette nouvelle norme comptable depuis 2019. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a fourni une orientation et assuré la surveillance, et les ministères ont la responsabilité de déterminer les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations pour les actifs qu'ils gèrent. Le gouvernement a établi un plan de mise en œuvre qui comprend la création d'un groupe de travail interministériel.

54. Compte tenu des efforts considérables requis et de l'incidence financière importante de cette norme sur les états financiers consolidés du gouvernement, il sera important que le gouvernement :

- assure la détermination et l'analyse en temps opportun des actifs qui pourraient être assortis d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation;
- estime avec exactitude le calendrier et les coûts liés à la mise hors service des immobilisations;
- applique les hypothèses clés de manière uniforme dans l'ensemble des organisations fédérales.

55. Dans notre audit des états financiers consolidés de 2022-2023, nous examinerons la manière dont le gouvernement aura comptabilisé les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et tirerons une conclusion à savoir si les montants présentés et l'information afférente sont exhaustifs et exacts.

---

**Des questions que les parlementaires pourraient poser au gouvernement**

- Comment le gouvernement prévoit-il assurer la présentation opportune, complète et exacte des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans ses états financiers consolidés?
- Comment les données améliorées recueillies sur les actifs du gouvernement seront-elles utilisées pour prendre des décisions de financement en temps opportun concernant le maintien, la remise en état ou le remplacement d'actifs à long terme?

## Glossaire

**Analyse comparative entre les sexes plus** – Processus analytique utilisé pour évaluer les inégalités systémiques et déterminer la façon dont le genre et les divers facteurs identitaires pourrait influencer sur la capacité d'une personne d'avoir accès aux programmes et aux services.

**Audit de performance** – Audit qui vise à déterminer si les programmes du gouvernement sont gérés avec le souci de l'économie, de l'efficacité et des effets sur l'environnement de ces programmes, et si des mesures sont en place pour déterminer leur efficacité.

**Audit financier** – Examen qui vise à confirmer si les chiffres présentés dans les états financiers, ou toute autre information financière qui s'y trouve, sont raisonnablement exacts. Ce type d'audit ne vise pas à examiner chaque dollar perçu ou dépensé, ni à déceler des actes répréhensibles ou des fraudes, ni à évaluer le bien-fondé des décisions stratégiques prises par le gouvernement.

**Bon du Trésor** – Titre de créance portant intérêt à court terme – une promesse écrite de rembourser une dette – émis par l'État canadien pour le versement d'une somme d'argent à une date donnée.

**Budget** – Document produit par le ministère des Finances Canada qui présente le programme économique annuel du gouvernement pour le Canada.

**Comptes publics du Canada** – Rapport annuel du gouvernement, en trois volumes, qui contient les états financiers consolidés audités du gouvernement du Canada et d'autres renseignements financiers non audités, comme l'Analyse des états financiers et les tableaux auxiliaires.

**Contrôle interne** – Activité visant à atténuer les risques et à fournir une assurance raisonnable que les objectifs d'une organisation, y compris le respect des lois, des politiques et des règlements pertinents, seront atteints.

**Créance** – Montant dû au gouvernement du Canada, notamment pour l'utilisation de ses biens ou qui émanent de rentrées pour des services rendus.

**Dette non échue** – Dette du gouvernement du Canada émise sur les marchés financiers et autres obligations qui ne sont pas encore arrivées à échéance. La dette non échue comprend les obligations négociables, les bons du Trésor, les titres au détail, la dette libellée en devises et les obligations découlant de contrats de location-acquisition et de partenariats public-privé.

**États financiers** – Représentation de la situation et de la performance financières d'une entité gouvernementale. Ils comprennent les notes afférentes et les tableaux complémentaires qui appuient le corps même des états financiers.

**Frais de la dette publique** – Frais d'intérêt et de service de la dette du gouvernement du Canada.

**Image fidèle** – Caractéristique de l'information contenue dans les états financiers qui représente fidèlement les opérations et événements sous-jacents.

**Immobilisations corporelles** – Avoirs non financiers ayant une existence matérielle qui sont acquis, construits ou développés et qui sont destinés à être utilisés de façon durable. Leur durée de vie utile s'étend habituellement au-delà d'une période comptable.

**Liquidité** – Facilité avec laquelle un actif, ou un titre, peut être converti en trésorerie sans que cela ait d'incidence sur son prix du marché.

**Maladie à coronavirus (COVID-19)** – Maladie causée par le coronavirus du syndrome respiratoire aigu sévère 2 (SRAS-CoV-2).

**Obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation** – Obligation juridique afférente à la mise hors service d'une immobilisation corporelle.

**Obligation négociable** – Titre d'emprunt portant intérêt, soit une promesse écrite de rembourser une dette, émis par l'État canadien pour le versement d'une somme d'argent à une date donnée.

**Opinion d'audit non modifiée** – Opinion exprimée par une auditrice ou un auditeur lorsque cette personne conclut que les états financiers donnent une image fidèle des opérations et des événements sous-jacents conformément au référentiel d'information financière applicable.

**Paragraphe d'observations** – Paragraphe dans un rapport d'auditeur indépendant visant à attirer l'attention des utilisatrices et des utilisateurs d'états financiers sur un point qui a été présenté ou qui a fait l'objet d'information dans les états financiers et qui, selon le jugement de l'auditrice ou de l'auditeur, revêt une importance telle qu'il est fondamental pour la compréhension des états financiers par les utilisatrices ou utilisateurs.

**Présentation de l'information sur les questions environnementales, sociales et de gouvernance** – Utilisation de facteurs quantifiables et mesurables qui représentent des pratiques durables pour évaluer le rendement d'une organisation à l'égard d'enjeux environnementaux, sociaux ou de gouvernance.

**Processus RH à la paye** – Processus allant de l'embauche d'une employée ou d'un employé et de l'enregistrement de ses données de paye dans le système des ressources humaines jusqu'à l'émission des déboursés et à l'enregistrement de la dépense reliée à la paye de cette personne dans les états financiers.

**Provision pour créances douteuses** – Compte qui représente les sommes que la direction d'une entité estime ne pas pouvoir recouvrer sur les créances. Elle permet de réduire le montant des créances qui est présenté dans les états financiers.

## Annexe – Descriptions des images du Commentaire sur les audits financiers de 2021-2022

### Pièce 4 – Processus simplifié de comptabilisation des paiements de prestations liées à la COVID-19 versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles

[Retour à la pièce 4](#)

Ce graphique de cheminement montre le processus simplifié de comptabilisation des paiements de prestations liées à la COVID-19 versés en trop ou à des bénéficiaires non admissibles.

La première étape du processus est la vérification après le paiement. L'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada effectuent des vérifications pour déterminer si des paiements ont été versés en trop ou versés à des bénéficiaires non admissibles.

- Si une ou un bénéficiaire non admissible a reçu des paiements ou si des trop-payés ont été versés, le montant des créances et le recouvrement des charges sont comptabilisés. Les prestations passées en charges au cours de l'exercice précédent sont renversées pour l'exercice en cours.
- Si le cas exige une enquête plus poussée, aucune créance n'est comptabilisée. Si l'enquête montre qu'il y a eu une infraction, cela pourrait entraîner une perte de fonds publics, qui devrait être communiquée dans les Comptes publics du Canada.

La deuxième étape du processus est l'avis. Un avis est envoyé aux bénéficiaires qui, selon l'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada, ne sont pas admissibles ou ont reçu un trop-payé.

La troisième et dernière étape est le recouvrement. L'Agence du revenu du Canada et Emploi et Développement social Canada déploient des efforts pour recouvrer les montants dus auprès des bénéficiaires.

- Si des paiements sont reçus, le montant des créances est réduit en conséquence.
- Si le recouvrement est incertain, le total des créances reste le même dans les livres comptables, mais une provision pour créances douteuses est créée.
- Si aucun autre effort de recouvrement ne peut être déployé, les créances sont retirées des livres comptables et sont présentées en tant que montants radiés.

Source : D'après l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada effectué par le Bureau du vérificateur général du Canada.

### Pièce 7 – Composition de la dette du gouvernement (1,233 billion de dollars en dettes contractées sur les marchés) au 31 mars 2022, selon les échéances

[Retour à la pièce 7](#)

Le diagramme à secteurs montre la composition de la dette du gouvernement (1,233 billion de dollars en dettes contractées sur les marchés) au 31 mars 2022. Les montants sont présentés selon les échéances, comme suit :

- 43 % des dettes contractées sur les marchés, ou 528,4 milliards de dollars, ont une échéance de moins de 2 ans;
- 23 % des dettes contractées sur les marchés, ou 278,1 milliards de dollars, ont une échéance de 2 à 5 ans;
- 18 % des dettes contractées sur les marchés, ou 227,2 milliards de dollars, ont une échéance de 5 à 10 ans;
- 5 % des dettes contractées sur les marchés, ou 59,4 milliards de dollars, ont une échéance de 10 à 20 ans;
- 11 % des dettes contractées sur les marchés, ou 139,5 milliards de dollars, ont une échéance de plus de 20 ans.

Source : Banque du Canada et Comptes publics du Canada 2021-2022

### **Pièce 8 – Pourcentage du personnel de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et pourcentage du personnel dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice**

[Retour à la pièce 8](#)

Le diagramme à barres montre, pour chaque exercice de 2016-2017 à 2021-2022, le pourcentage du personnel de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée et le pourcentage du personnel dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice. Le diagramme montre que le pourcentage du personnel de notre échantillon ayant reçu une rémunération de base ou d'intérim erronée au cours de l'exercice est passé de 46 % en 2016-2017 à 40 % en 2017-2018, avant de remonter à 46 % en 2018-2019 et à 51 % en 2019-2020. Le pourcentage a ensuite diminué pour s'établir à 47 % en 2020-2021 et à 28 % en 2021-2022. Le diagramme montre aussi que le pourcentage du personnel de notre échantillon dont la paye devait encore faire l'objet de corrections à la fin de l'exercice est demeuré stable à 38 % ou 39 % pendant les trois exercices de 2016-2017 à 2018-2019, et qu'il a reculé pour se fixer à 31 % en 2019-2020. Le pourcentage a ensuite grimpé à 41 % en 2020-2021, avant de tomber à 17 % en 2021-2022.

Source : D'après l'analyse effectuée par le Bureau du vérificateur général du Canada d'un échantillon d'opérations de paye du personnel du gouvernement du Canada utilisé dans le cadre de l'audit des états financiers consolidés du gouvernement du Canada pour les six exercices clos le 31 mars de 2017 à 2022.

### **Pièce 9 – Exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant l'environnement, la société et la gouvernance**

[Retour à la pièce 9](#)

Les exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant l'environnement sont l'atténuation des effets des changements climatiques, la protection de la biodiversité et l'efficacité énergétique.

Les exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant la société sont l'égalité des genres, la diversité et l'inclusion, les droits des Autochtones, la cybersécurité et la protection des données.

Les exemples de facteurs à considérer au moment d'évaluer le rendement des organisations en ce qui a trait aux questions touchant la gouvernance sont la composition du conseil d'administration, la rémunération de la haute direction et la protection des personnes dénonciatrices.

Source : D'après des renseignements tirés du site Web de la Stratégie fédérale de développement durable et de plusieurs autres sites Web du gouvernement fédéral.

## **Pièce 10 – Exemple de comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation** [Retour à la pièce 10](#)

Le graphique de cheminement montre un exemple de comptabilisation d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.

Lorsque le gouvernement commence à comptabiliser l'obligation liée au désamiantage d'un immeuble de bureaux, il se produit ce qui suit :

- Le gouvernement estime le coût futur anticipé du désamiantage en dollars actuels. Il estime que le désamiantage lui coûtera 100 millions de dollars dans 20 ans. Il s'agit de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation.
- Le gouvernement ajuste ce montant futur en fonction des dollars actuels et comptabilise une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation de 60 millions de dollars dans ses états financiers.

Chaque année, pendant les 20 prochaines années, il se produit ce qui suit :

- Le gouvernement comptabilise un ajustement pour actualiser la valeur de l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation. Le gouvernement peut aussi comptabiliser des ajustements pour tenir compte de tout changement aux hypothèses utilisées pour estimer les coûts futurs.
- Au fil du temps, les charges du gouvernement feront augmenter graduellement l'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation initiale de 60 millions de dollars de 40 millions de plus, jusqu'à ce qu'elle atteigne sa valeur finale de 100 millions de dollars.

À la fin de la durée utile du bâtiment, il se produit ce qui suit :

- Le gouvernement procède au désamiantage avant la démolition du bâtiment.
- L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est retirée des états financiers une fois que le coût du désamiantage de 100 millions de dollars est payé.

Source : Exemple élaboré par le Bureau du vérificateur général du Canada d'après la nouvelle norme comptable pour le secteur public.



